

Le corps arbitral national est composé des d'arbitres les plus expérimentés. Il permet d'être inscrit sur la liste officielle et d'accéder au stage d'arbitrage national organisé une fois par an. Ce stage national permet entre autres d'accéder à la sélection pour le stage international d'arbitrage de kendo organisé par EKF. Les arbitres internationaux sont ceux qui ont arbitré au moins une fois un championnat international (Championnats d'Europe ou du Monde).

1 – Procédure

Pour intégrer le corps des arbitres nationaux il faut avoir arbitré régulièrement plusieurs saisons au niveau régional et acquis une bonne expérience. Sur demande du candidat, le Département Sportif et la Commission d'arbitrage étudiera sa candidature qui devra être soutenue par un CV et inscrira l'arbitre comme "stagiaire" dans la liste nationale.

2 – Participation

Le stagiaire sera invité en début de saison à faire connaître ses disponibilités et sera convoqué pour participer aux événements nationaux. Il ne sera pas pris en charge.

3 – Évaluation

Il sera évalué lors des événements nationaux par le Shinpanchô et les Shinpanshunin. Après une saison complète il intégrera définitivement le corps arbitral national sous réserve d'avoir satisfait aux exigences de la fonction.

4 – Assiduité

Si un stagiaire ne donne pas ses disponibilités ou ne répond à aucune des invitations, il ne sera pas reconduit comme stagiaire la saison suivante. Il devra refaire une demande ultérieurement auprès du responsable national de l'arbitrage par mail à : arbitrage@cnkendo-dr.com

Si un titulaire ne répond pas aux convocations ou n'a pas arbitré d'événement national pendant une saison, il sera mis sur la liste d'attente durant la saison suivante. Il pourra être convoqué (à ses frais) durant cette saison si il en fait la demande.

Si un titulaire ne répond pas aux convocations ou n'a pas arbitré d'événement national pendant deux saisons consécutives, il ne fera plus partie de la liste nationale. Il devra refaire une demande ultérieurement auprès du responsable national de l'arbitrage par mail à : arbitrage@cnkendo-dr.com

5 – Moralité et éthique

En acceptant leur fonction les arbitres s'engagent à avoir un comportement irréprochable et à respecter la charte d'éthique et de déontologie du CNKDR.

